

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique



Soixante-dix neuvième Assemblée mondiale de la Santé OMS

Déclaration du Sénégal Genève 2026

Point 12.4	Couverture Santé universelle Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035
Document	Documents A79/5 et EB158/2025/REC/1, décision EB158(4)
Action attendue	Prendre note du rapport et à examiner le projet de décision EB158(4)
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président,

Distingués Délégués,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur le Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035 faite par le Togo au nom du Groupe africain.

Le Sénégal salue l'élaboration de la stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés 2026-2035, qui marque une avancée majeure vers un continuum de soins cohérent, intégré et centré sur le patient.

Le Sénégal reconnaît que ces soins constituent un pilier fondamental du système de santé, indispensable pour répondre aux traumatismes, aux urgences obstétricales, aux complications aiguës des maladies non transmissibles et infectieuses, ainsi qu'aux situations de crise sanitaire.

Des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années. En effet, le pays a renforcé son offre de soins aux différents niveaux par le développement de blocs opératoires, de services de réanimation et d'unités de soins intensifs, contribuant à améliorer la prise en charge des urgences vitales. Des efforts importants ont également été consentis pour structurer les services d'urgence hospitaliers, avec la mise en place d'unités d'accueil des urgences dans plusieurs établissements et le développement de services de référence pour les traumatismes et les urgences médico-chirurgicales. La formation des ressources humaines en chirurgie, en anesthésie-réanimation et en médecine d'urgence a été renforcée, contribuant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Malgré ces avancées, des défis importants subsistent. L'accès équitable aux soins d'urgence et chirurgicaux demeure limité, particulièrement dans les zones rurales et éloignées, où les

infrastructures, les équipements essentiels et les ressources humaines spécialisées restent insuffisants. Le financement de ces soins constitue également un enjeu majeur, exposant encore certains ménages à des dépenses catastrophiques, ce qui souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de protection financière dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.

Le Sénégal réaffirme son engagement à renforcer l'intégration de ces soins dans son système de santé, en poursuivant les investissements dans les infrastructures, les équipements, les ressources humaines et la digitalisation.

Le Sénégal prend note du rapport et soutient l'adoption de la décision EB158(4).

Je vous remercie de votre bien aimable attention.